



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un précâblage de la fibre optique dans le cadre des
travaux d'extension de la zone d'activités LAMARRAQUE
à Gabarret**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 28 juin 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret,

VU la proposition de la SATEL en date du 23 juin 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SASU ALTITUDE INFRA CONSTRUCTION - 2247 Voie de l'Orée à VAL-DE-REUIL (27100)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'un précâblage de la fibre optique dans le périmètre de l'extension de la zone d'activités à Gabarret allant de la phase « Etudes » à la phase « Réception optique en partie privative du site ».
 - **Prix :** 5 130,00 € HT soit 6 156,00 € TTC
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **28 JUIN 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Dominique COUTIERE